

L'état des eaux... c'est quoi ?

> Quels indicateurs pour les eaux de surface ?

Le **bon état écologique** correspond à un bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Il s'évalue au travers d'une biodiversité qui ne s'éloigne que modérément de ce que serait la biodiversité originelle, sans intervention de l'homme. L'état écologique se décline en cinq classes, représentées chacune par une couleur : **très bon état**, **bon état**, **état moyen**, **état médiocre**, **mauvais état**.

Pour chaque évaluation, un niveau de confiance.

Ce niveau peut être faible, moyen ou élevé selon la disponibilité et la cohérence des données. La bonne prise en compte de ce niveau de confiance est essentielle.

La qualité de l'eau se mesure également en fonction de l'usage qui en est fait :

- normes applicables aux eaux destinées à l'alimentation en eau potable (teneurs en nitrates et pesticides notamment)
- normes relatives à la baignade (bactériologie)
- normes relatives à la consommation des coquillages (bactériologie, toxines...)

Ces trois éléments sont distincts et complémentaires de l'état écologique.



> Quels indicateurs pour les eaux souterraines ?

Le **bon état quantitatif**, c'est un équilibre satisfaisant entre prélèvements et ressource. Celui-ci se décline en deux classes, **bon état**, **état médiocre**.

Le **bon état chimique**, c'est l'absence de contaminations chimiques excessives, en nitrates et pesticides. Celui-ci se décline en deux classes, **bon état**, **état médiocre**.



> Quel est l'objectif ?

La directive cadre sur l'eau définit le bon état comme **l'objectif à atteindre** pour toutes les eaux : cours d'eau, plans d'eau, estuaires, eaux côtières et nappes. L'échéance à laquelle le bon état devra être atteint est fixée dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – le Sdage : 2015, 2021 ou 2027. En Loire-Bretagne, 61 % des cours d'eau doivent être en bon état écologique d'ici 2015, contre environ 30 % actuellement. Chaque année, la mesure de l'état des eaux indique le chemin qu'il reste à faire pour atteindre cet objectif.



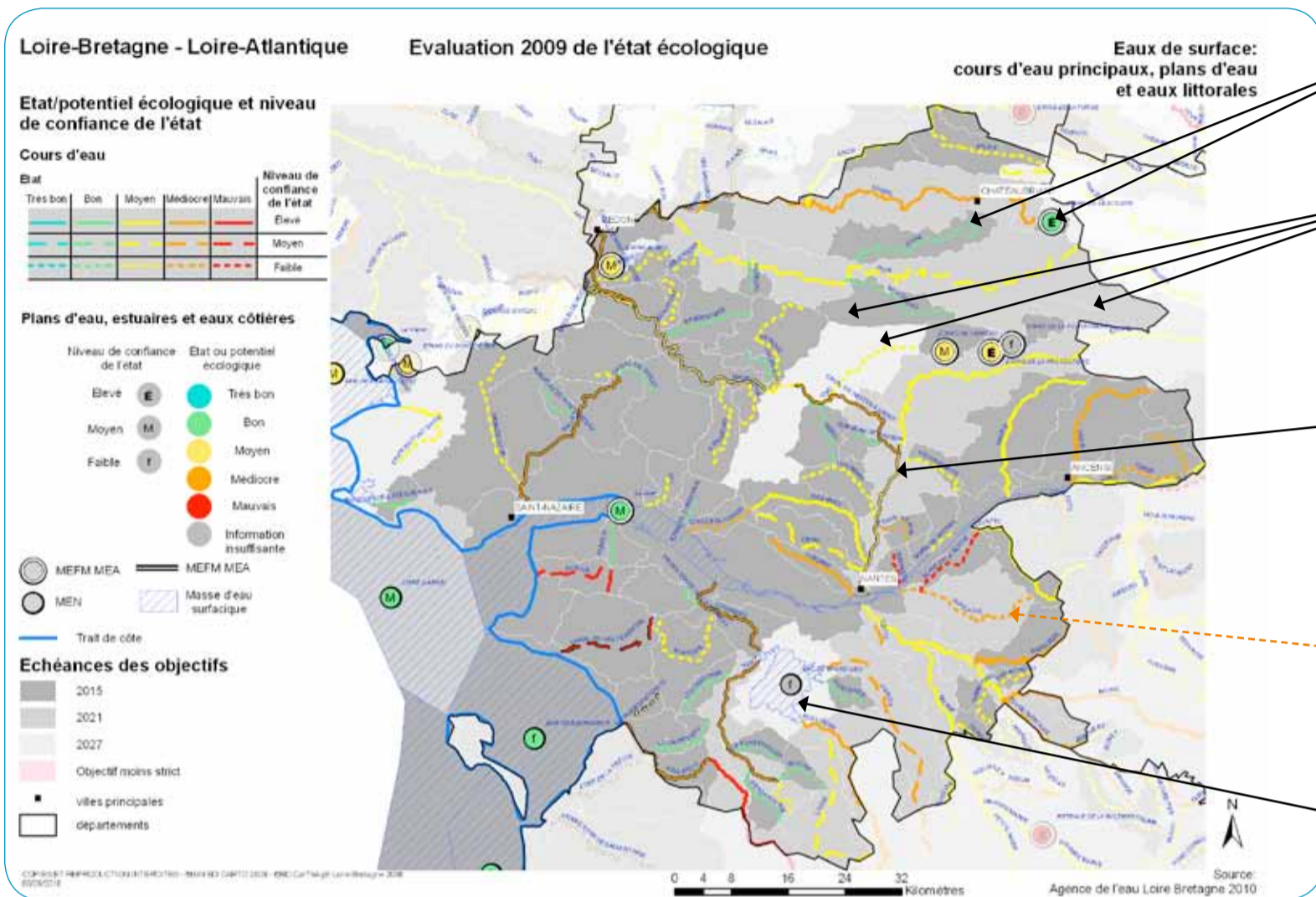
Établissement public du ministère chargé du développement durable

Pour aller plus loin :

www.eau-loire-bretagne.fr/informations_et_donnees/outils_de_consultation/masses_d_eau

L'état des eaux... c'est quoi ?

Cartes départementales présentant l'état des eaux de surface



La couleur verte signifie que la masse d'eau (cours d'eau ou plan d'eau) est en bon état et elle doit le rester.

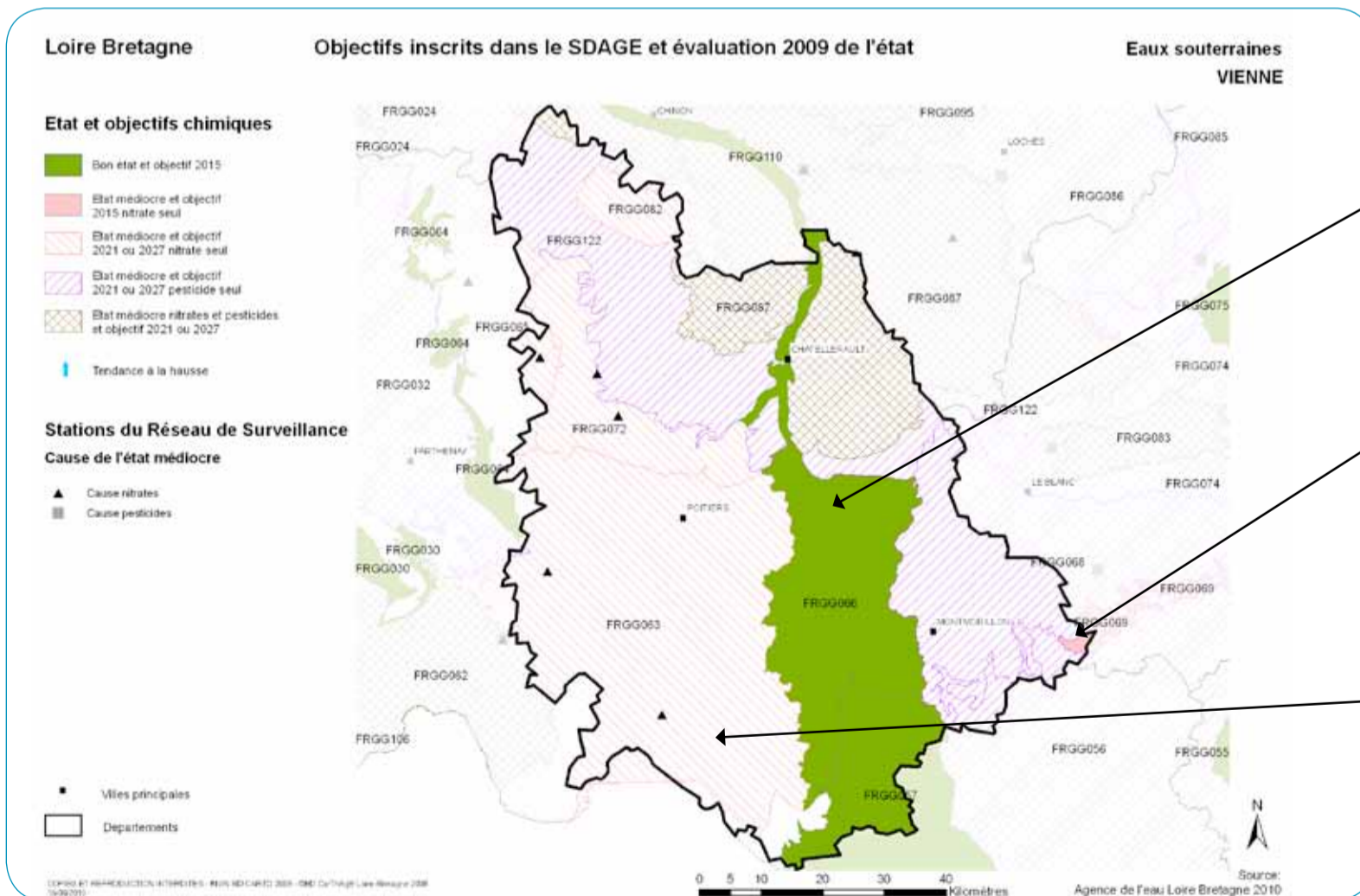
Les différentes nuances de gris précisent l'échéance de bon état : 2015, 2021 ou 2027

Le double trait signifie qu'il ne s'agit pas d'une masse d'eau naturelle : elle est soit artificielle, soit fortement modifiée. Son objectif est alors adapté : ce n'est pas le bon état mais le bon potentiel.

Pour les cours d'eau, le pointillé montre que le niveau de confiance est non pas élevé, mais moyen ou faible.

Pour les plans d'eau, c'est une lettre qui montre le niveau de confiance. **(E)**

Cartes départementales présentant l'état des eaux souterraines



La couleur verte signifie que la masse d'eau souterraine est en bon état, et doit le rester.

Cette masse d'eau a aussi pour objectif d'atteindre le bon état dès 2015, ce qui nécessite de réduire sa concentration en nitrates.

Les hachures concernent les masses d'eau en mauvais état et avec une échéance de bon état pour 2021 ou 2027. L'orientation des hachures indique quels sont les paramètres incriminés : nitrates, pesticides, ou les deux à la fois.

Le niveau de confiance n'est pas précisé sur les cartes des eaux souterraines